

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE Département de la Loire secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr www.saint-julien-molin-molette.fr

Tel: 04 77 51 51 11

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2021

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, BUSCA Gilles, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, RIVOIRE Nadège, CAREIL Etienne, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Christine Robin donne procuration à Isabelle Baas Nans Perrin donne procuration à Christophe Martin Alex Vagnon donne procuration à Gilles Busca

Nadège Rivoire est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Suite aux démissions d'Agnès Granjon et de Yvan Martin, puis de Valérie Brunon et Marcelle Gamet, et selon l'ordre du tableau de la liste de « vivre au village », les 2 nouveaux conseillers municipaux en fonction à compter du 15 juillet 2021 sont :

- Noël Fraisse
- Pierre Bonnard

# I - Vote des subventions 2021 aux associations piraillonnes

La commission vie associative, culturelle et sportive a défini les priorités suivantes pour l'accord des subventions :

- Animation et lien social dans le village
- Développement durable
- Mise en œuvre de solidarités diverses

Elle a aussi défini de 3 types de subventions

- **Subvention de Fonctionnement** : cette aide servira principalement à l'achat de consommable, paiement des frais divers comme les assurances, etc. On a fixé à une somme maximale de 300€ par association selon la demande.
- **Subvention d'investissement**: Suivant les besoins d'équipement particulier dans un cadre qui permette à l'association de conduire son activité. On privilégiera le partage de matériel entres elles. Lors des demandes de subventions de l'année suivante, nous souhaitons que l'association justifie l'achat dudit matériel (au niveau de la subvention obtenue).
- Subvention Projet Spécifique (ou Subvention Exceptionnelle): Subvention demandée dans le cas d'un projet particulier sur l'année demandant un financement exceptionnel. Sur cette année 2021, certaines associations ont demandé des subventions de fonctionnement plus élevées qu'à l'accoutumée suite à des déficits dû à la crise du COVID. Nous avons décidé de commuer ces demandes en subventions exceptionnelles.

Pierre Bonnard fait deux remarques :

- Une association subventionnée par la mairie ne devrait pas verser de l'argent à une œuvre caritative (label des chants)
- La Trisande n'est-elle pas à but lucratif? les intervenants sont rémunérés.

Réponse Fabien Plasson, Céline Elie et Nadège Rivoire:

- Une association loi 1901 est nécessairement à but non lucratif, même si des personnes sont salariées, c'est entre autres le cas de la Trisande pour laquelle seule l'organisation de la journée du matrimoine est subventionnée, elle permet l'ouverture d'un lieu emblématique dans des anciennes usines, c'est une subvention exceptionnelle
- Plusieurs associations font des dons sur leurs recettes propres à la suite des bénéfices générés par leurs activités, par exemple le SCP et Cinémolette ont reversé l'intégralité de leurs bénéfices à la ligue contre le cancer, et nous sommes, pour autant, très contents de pouvoir les soutenir.

La commission propose, au vote du conseil municipal, la répartition des subventions selon le tableau ci-dessous :

Association	fonction nement	investissem ent	exceptio nnelle	TOTAL	Prêt de salle	Demande 2020	Obtenu 2020	adhérents	Proposition
Dynamique Piraillonne	200	0	0	200	oui	200	200		200
Cercle Jeanne d'arc	1500	1000	0	2500		0	0		1200
Judo Club	2000	300	0	2300	oui	1000	1000	18	1300
Mû ( e )	800	100	0	900	oui	800	800	20	400
La Trisande	0	0	800	800		800	800	18	800
Tu joues ?	600	600	800	2000		2200	2200	400	1200
Label des Chants	1000	1000	2000	4000		3000	1600	53	1100
Patrimoine Piraillon				300		300	300	1	300
SCP	2000	2000	0	4000	oui	1200	1200	87	1200
Les amis du Val Ternay						300	300		300
TOTAL				17000		9800	8400		8000

Le conseil municipal, par 3 abstentions et 12 voix pour approuve cette répartition.

### II - Arrêté extinction de l'éclairage public du 10 au 16 aout 2021

Suite à la soirée thématique « Eclairage public nocturne » du lundi 7 juin 2021 en présence de Lisa Trinquier CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) et de Pauline Delforge (PNR Pilat)) qui a permis de balayer les différents éléments permettant d'expliquer en quoi l'éclairage artificiel génère une pollution et sur quoi agir pour réduire l'éclairage artificiel, nous vous proposons une première expérimentation :

- Un Test sur 5 jours d'extinction totale de l'éclairage public du 10 au 16 août 2021, avec le 12 août 2021 : un rendez-vous place de la mairie à 21 h30, pour une soirée familiale autour de la découverte de la faune de la nuit et de l'observation des planètes et des étoiles.

A la question de « vivre au village »: est-ce que d'autres communes font déjà cela ?

• Non, mais il existe des lieux ou la lumière ne s'allume que suite à la détection d'une présence et d'autres communes réfléchissent sur ce thème.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à prendre cet arrêté.

## III - Autorisation pour ouverture de la consultation « schéma directeur AEP »

La présente consultation pour la désignation d'un bureau d'études technique est organisée en vue de mettre en conformité le système d'alimentation en eau potable de la commune, cette étude sera subventionnée à 70 %.

La commune est vraiment bien accompagnée par la MAGE (département).

Ce schéma directeur permettra de prioriser les interventions et surtout rendra les travux qui en découlent subventionables

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à valider toutes les pièces utiles à cette consultation.

## IV - Validation devis débitmètre en sortie de STEP

Suite à l'affaissement du canal Venturi en sortie de la station d'épuration : affaissement du canal sous la sonde de mesure du débitmètre en place, à la jonction entre le canal d'approche et le Venturi, plusieurs devis sont à l'étude :

Fournisseur	Total HT	Total TTC	<b>Délais</b>	Divers
BAMO	7 625,00€	9 150,00 €	6 semaines hors congés	Contact tel 23/03/2021
Hydrologic		1 957,00€		sans génie civil
SAUR	16 716,86 €	20 060,24 €		
LMTP	9 854,00 €	11 824,80 €		

Paul Thiollière fait remarquer que la SAUR est deux fois plus cher et que cela lui pose question par rapport au contrat que nous avons avec eux. Céline Elie répond qu'il court jusqu'en 2029, que nous sommes attentifs à leurs prestations, que nous leur avons demandés de nous associer à leurs interventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise LMTP, pour un montant total de 11 824,80 € TTC, les travaux seront réalisés en septembre.

### V - Création des 2 postes d'adjoints d'animations

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 sera modifié comme suit dans la filière animation :

- création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet, soit 17,5/35
- création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet, soit 24,25/35
- suppression d'un poste d'ATSEM principale de 1  $^{\rm \`ere}$  classe à temps non-complet, 31,25/35

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à faire toutes les démarches utiles à ce dossier.

#### VI - Vente parcelle M. Bordereau

Il s'agit de céder un morceau de la parcelle AE 302, d'environ 10 m2 comme proposé par le géomètre, à savoir qu'elle est divisée en AE 574 d'une contenance de 1717 m2 restant

propriété de la commune et AE 575 d'une contenance de 10 m2 devenant propriété de M. Bordereau pour un montant de 500,00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette vente et dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

#### VII - Décisions modificatives

## Décision modificative n°2

Suite à un dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants, la commune a perçu 723,00 € en trop sur le la taxe liée au logements vacants, le compte avec lequel le remboursement de l'état ce fait, n'était pas ouvert, d'où la nécessité d'une DM.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
011 : charges à caractères				
générales	294 200,00 €	<b>-723,00</b> €	0,00€	293 477,00 €
60628/011	1 000,00 €	-723,00 €	0,00€	277,00 €
014 : Atténuation de produits	0,00€	0,00€	723,00 €	723,00 €
7391172/014	0,00€	0,00€	723,00 €	723,00 €

### Décision modificative n°3

Suite à la vente de la parcelle AC 120, il faut procéder à une sortie de bien par une opération d'ordre et donc créditer les comptes 675 et 676.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de fonctionnement mouvementés par la DM	294 200,00 €	-8 106,00 €	8 106,00 €	294 200,00 €
011 : charges à caractères				
générales	293 477,00 €	-900,00 €	0,00 €	292 577,00 €
6225/011	1 000,00 €	-900,00 €	0,00€	100,00€
65 : autres charges de gestion				
courantes	129 440,00 €	-7 206,00 €	0,00 €	122 234,00 €
65888/65	20 010,00 €	-7 206,00 €	0,00 €	12 804,00 €
042 : Atténuation de produits	14 852,00 €	0,00€	8 106,00 €	22 958,00 €
675/042	0,00 €	0,00€	647,00 €	647,00 €
676/042	0,00€	0,00€	7 459,00 €	7 459,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives.

### VIII - Droit de préemption Urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AD 165, 3 montée des anges et 4 rue de la Modure, appartenant à M. Cheval et Mme Kurzeja

### IX – Divers

# Commission aménager-embellir

- En août, le chemin pourra ouvrir jusqu'à mi-parcours pour raison de sécurité, jusqu'à la poursuite des travaux
- Résidence ATRE : un groupe de 17 jeunes architectes diplômés ou en cours sont venus une semaine pour travailler autour de 3 axes :
  - -échelle 1 : de la carrière au Ternay
  - -échelle 2: centre bourg, élaboration d'une maquette au 1/200ème, avec des propositions sur le cheminement doux.
  - -échelle 3 : repérage de détails architecturaux des bâtiments aux passées industriels, illustré par une linogravure.
  - Leurs travaux sont exposés en mairie.
- La commune participera à la semaine de réductions des déchets du 20 au 27 novembre 2021, avec une journée le 27 novembre à Saint-Julien-Molin-Molette.

### Commission vie associative

- Publication et distribution de la plaquette des évènements de l'été
- In&Off a démarré avec entre autres une fresque à l'espace aux 6 fontaines
- Concert de musique à l'usine le mardi 20 juillet
- La vogue se déroulera du 6 au 9 août 2021

# Commission enfance jeunesse solidarité

- Tournoi Mariokart : c'est un jeune de Saint-Julien qui a gagné le challenge
- Accueil du mercredi : l'étude est en cours avec l'espace déôme
- Connecthys: en cours

#### Commission finances

• Prochaine réunion en octobre pour un bilan

# Commission vie démocratique et communication

• 9 communes sur 16 de la CCMP utilisent l'application « Illiwap » qui permet de transmettre les informations aux habitants directement sur leur téléphone portable. C'est en étude à la CCMP, la décision sera prise en septembre, coût de 300,00 € /an

## Commission gestion du personnel

• Le recrutement d'un agent pour aider l'institutrice en GS/CP est en cours, et fait appel au dispositif un jeune-une solution.

#### **Divers**

- Mettre une panneau voie sans-issue rue pré-battoir, après l'intersection avec le chemin Anne Sylvestre
- Ambroisie, voir avec les services techniques
- Centre de loisirs: la surveillance ne semble pas être très stricte, des enfants crayonnaient sur les murs de l'école, la clé était sur le portail et un enfant se promenait à l'extérieur, faire un signalement à l'espace déôme.

### L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 24 juillet 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La Maire. Céline Élie